



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 03/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 28	Procurations : 06

Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2013
 Affiché le : 17 JAN. 2013

L'An deux mille treize, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Janvier 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, LLOUBERÈS, FERTE, MOUNIC,

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	Mme GUZOU
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme GESTA	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. FERTE
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL

ABSENT : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, le trésorier de Grenade-Cadours demande à la commune d'admettre en non-valeur des titres qu'il ne peut recouvrer soit du fait de l'insolvabilité des tiers, soit de leur liquidation judiciaire ou encore de leur départ sans qu'il soit possible de les retrouver.

Pour l'exercice 2013, il demande d'admettre en non-valeur un titre dont le montant s'élève à : 402,51 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ D'admettre en non valeur pour l'exercice 2013 un titre dont le montant s'élève à 402,51 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL